

ARRETE N°2012-076 PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU COLLEGE C DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

SCRUTIN DES 11 ET 12 AVRIL 2012

---00000---

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu l'arrêté du recteur de l'académie de Créteil, en date du 13 septembre 2011 fixant la composition de la commission de contrôle des opérations électorales pour l'année universitaire 2011-2012 ;

Vu l'arrêté n°2012-037 du président, portant convocation des électeurs aux élections des représentants des enseignants et administratifs aux conseils centraux de l'université Paris 8 ;

Vu l'arrêté n°2012-045 du président, portant modification de l'arrêté n°2012-037 ;

Vu le procès verbal de dépouillement :

Vu les statuts de l'université;

ARRETE

ARTICLE 1

Résultats pour le collège C du conseil scientifique :

Nombre d'électeurs inscrits	464	Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'émargements	301	Quotient électoral	48.66
Nombre de bulletins nuls	9		"
Nombre de suffrages valablement exprimés	292		

- Ont obtenu:

Listes	Nombre de voix obtenues	Total des sièges obtenus par liste
Ensemble, transformer P8 et défendre l'Université	137	3
Expérimenter Paris8	35	1
Paris8 – Version originale	72	1
Revivre Paris8	19	0
FERC-SUP	29	1

Sont proclamés élus :

Pour la liste Ensemble, transformer Paris8 et défendre l'Université:

- Mireille SEGUY
- Olivier ARCHAMBEAU
- Marie-Carmen CASTILLO

Pour la liste Paris 8- Version Originale:

- Cécile SORIN

Pour la liste Expérimenter Paris 8 :

- Eduardo MARQUEZ-DUARTE

Pour la liste FERC SUP CGT:

- Hugues RAINVILLE

ARTICLE 2

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2012 Le président de l'université Paris 8,

Pascal BINCZAK